



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 05/2026

Vevey, le 26 janvier 2026

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 5 février 2026**

Réponse à l'interpellation de M. Girardoz Florian (PLR), intitulée « Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à l'interpellation déposée le 11 décembre 2025 par Monsieur Florian Girardoz (PLR) en lien avec la mise en ligne sur le site internet de la ville, d'une page dédiée aux règlements communaux, la Municipalité souhaite apporter les réponses suivantes aux questions posées :

1. La Municipalité est-elle consciente de cette problématique ?

Oui. La Municipalité est consciente que, jusqu'à récemment, l'accès aux règlements communaux depuis le site internet de la Ville n'était pas entièrement centralisé sur une page unique et exhaustive, les textes étant répartis dans différentes rubriques / pages du site.

Il est toutefois précisé que, du point de vue administratif, les règlements communaux et directives municipales ont toujours fait l'objet d'une gestion centralisée au sein de l'administration communale, notamment par le biais des outils de gestion documentaire et des Archives communales, garantissant leur conservation, leur traçabilité et leur mise à jour.

2. Si oui, entend-elle y remédier ? Cas échéant, dans quel délai serait-ce envisageable ?

Oui. La Municipalité partage pleinement l'objectif d'améliorer l'accessibilité des règlements communaux pour les citoyennes et les citoyens.

À cet effet, un travail de recensement et de regroupement des règlements communaux en vigueur a été réalisé.

Une page dédiée du site internet de la Ville, centralisant les règlements communaux accessibles au public, est désormais disponible à l'adresse suivante :

<https://www.vevey.ch/administration/reglements-communaux>

Cette mise à disposition permet un accès plus simple, plus clair et plus transparent à la réglementation communale en vigueur.

3. Quel serait le coût d'une mise à jour du site internet de la Ville pour répondre à cette problématique, respectivement cette mise à jour devrait-elle être confiée à un prestataire externe ?

La création de la page dédiée et son intégration au site internet existant n'ont pas engendré de coûts techniques significatifs. L'essentiel du travail a consisté en un temps de travail interne, consacré au recensement, à la vérification et à la mise en cohérence des documents à publier.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 janvier 2026

Au nom de la Municipalité
le Syndic la Secrétaire a.i.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexe : Interpellation

Nul n'est censé ignorer la loi. Encore faut-il pouvoir y accéder.

La plupart des communes vaudoises ont, sur leur site internet, une page recensant l'entier des textes légaux communaux et intercommunaux, accessibles sous forme numérisée.

À titre d'exemples, peuvent être citées les communes suivantes, proches de Vevey :

- Chardonne : <https://www.chardonne.ch/reglements-et-lois/>
- Montreux : <https://www.montreux.ch/autorites-et-services-communaux/lois-et-reglements>
- Blonay – St-Légier : <https://www.blonay-saint-legier.ch/reglements>

Vevey ne dispose pas d'une telle page dédiée sur son site internet, quelques règlements étant dispersés sur diverses pages. Cela nuit nécessairement aux citoyens et citoyennes, qui n'ont pas un accès aisé à leurs droits et obligations.

Au nom du groupe PLR.Vevey, je pose les questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle consciente de cette problématique ?
2. Si oui, entend-elle y remédier ? Cas échéant dans quel délai serait-ce envisageable ?
3. Quel serait le coût d'une mise à jour du site internet de la Ville pour répondre à cette problématique, respectivement cette mise à jour devrait-elle être confiée à un prestataire externe ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey,

Florian Girardoz